

RENCONTRE DES ECONOMES PROVINCIAUX DE LA CEVIM ECHANGES EN GROUPEs LINGUISTIQUES

1. – Les relations de l'économe provincial avec l'économe général de la Curie.

Tous les groupes expriment leur satisfaction pour les formes de communication qu'ils peuvent avoir avec l'Econome Général. Les économistes provinciaux ont toujours eu une communication facile et ceci leur a été très utile pour les consultations, qui ont toujours reçues des réponses appropriées.

Quelques économistes se demandent s'il ne serait pas utile que l'Econome général écrive un bref commentaire sur le rapport économique annuel que chaque Province envoie au Supérieur Général.

2.- La Commission Economique provinciale

Le fonctionnement de la commission Economique est très inégal dans les Provinces: il y a des Provinces où cette Commission fonctionne régulièrement et efficacement; dans d'autres elle n'a pas encore été mise en marche; dans les autres, elle existe, mais ne se réunit pas régulièrement.

Tous notent la nécessité que chaque Province crée et fasse fonctionner de façon adéquate la Commission Economique. Il est nécessaire que le Visiteur et l'Econome Provincial soient aidés par des confrères et des laïcs experts. La Commission fait en sorte que soient réduits les risques d'erreur dans les prises de décisions. Les Personnes de la Famille Vincentienne, experts en économie et dans les règlementations, qui concernent la Congrégation, peuvent prêter une précieuse collaboration.

Quelques économistes demandent que soit mieux clarifiées les fonctions de cette Commission. L'expérience de Provinces où elle fonctionne déjà peut aider les Provinces qui n'ont pas encore mises en oeuvre la Commission Economique.

Il est bon que des confrères de la Province s'impliquent aussi dans la Commission Economique. Il faut former de jeunes confrères qui pourront prendre la relève des actuels économistes provinciaux.

3.- Le Patrimoine de la Province.

Il existe aussi beaucoup de différences d'une Province à l'autre, dans la planification à moyen et à long terme, pour affronter les besoins actuels et futur de l'évangélisation et des missionnaires.

Dans certains pays, en raison de la situation politique, la Congrégation est en train de récupérer les propriétés qui lui avaient été confisquées par l'Etat. Dans ces Provinces, il est porté un soin particulier à créer des fonds qui puissent assurer la Mission et, pour l'avenir, la réponse aux besoins des confrères.

Dans certaines Provinces et dans les Missions qui dépendent d'autres Provinces, par l'aide de la Curie Générale et la solidarité entre les Provinces de la Congrégation, il se crée aussi des fonds qui rendent possible le développement de leurs activités.

Dans d'autres Provinces, le premier pas consiste à rédiger un inventaire et à vérifier les titres de propriété afin d'établir quels sont les biens de la Province.

Un ensemble de Provinces a un patrimoine hérité de longue date et qui aujourd'hui doit être géré pour que; d'une part soit préservé le fruit du travail et des sacrifices des anciens et d'autre part, que soit assuré le futur de la Mission et du charisme vincentien.

Les groupes suggèrent, qu'au moment d'établir des fonds patrimoniaux de la Province, il soit veillé à la diversification, de façon à éviter les risques entraînés par une seule ligne d'investissement.

Tous les économes redisent avec force que la raison d'être des plans patrimoniaux de la Province est le service de la Mission et la réponse aux besoins des missionnaires (formation, vieillesse, maladie...).

La collaboration des Provinces pour la création de fonds patrimoniaux est une des expressions de l'universalité de la Congrégation.

4.- Les **assurances des personnes et des biens** de la Province.

Toutes les Provinces assurent leurs membres, bien que les modalités varient d'un pays à l'autre en fonction des législations particulières.

Dans la Vice-Province des saints Cyrille et Méthodes, et les territoires où le système d'assurance ne fonctionne pas encore, les confrères sont assurés par leurs Provinces d'origine. Il en est de même pour quelques Missions qui dépendent de nos Provinces.

Pour ce qui est de l'assurance des biens, cela se fait conformément aux législations civiles de chaque pays.

Il y a seulement quelques Provinces qui possèdent une assurance responsabilité civile.

5. Le **soucis de la santé** et le **soin des anciens et des malades** dans la Province.

Tous les économes font ressortir la responsabilité des Provinces pour le soin particulier des aînés et des malades. Il est aussi nécessaire une formation spécifique pour apprendre à vieillir et à découvrir la valeur spirituelle de cette étape de la vie.

On répond de façon différente au soin des anciens des malades dans les Provinces. On fait généralement en sorte que les anciens continuent à vivre dans les communautés où ils ont déployés leur activité. Mais, lorsqu'ils réclament des soins et une attention qui ne peuvent être données dans les communautés locales, les Provinces ont des lieux particuliers pour eux: que ce soit une communauté résidentielle ou un service hospitalier avec les traitements nécessaires; que ce soit un espace à l'intérieur d'un établissement appartenant aux Filles de la Charité ou une autre institution où l'on puisse mener une certaine forme de vie communautaire.

Le soin intégral des aînés et des malades exige non seulement un lieu confortable où ils puissent vivre, mais aussi un programme, un projet qui les aide et les stimule dans leur vocation durant cette étape de leur vie.

6.- Les **employés et les personnes sous contrat** dans nos communautés et nos oeuvres.

Tous les groupes font ressortir la nécessité que soient établies des contrats clairs et précis avec chacun des employés, ou, conformément à la législation en vigueur dans chaque pays, soient spécifiées les obligations, le type de travail, etc.

Tous mettent aussi en avant que le paiement des employés doit être juste et conforme à la loi et au statut professionnel. Il est important d'éviter les salaires sur évalués et d'employer au noir (sans déclarer) ou sans la sécurité sociale obligatoire. Pour faire cela dans les règles, on voit la nécessité d'une aide spécialisée dans chaque pays sur ces domaines.

Il est préférable, là où cela est possible des contrats à durée déterminée.

Les économistes ont dialogués sur les avantages et les inconvénients qu'ont tous les employés des maisons et des oeuvres des communautés de la Province qui dépendent directement de l'Economiste provincial ou des différents économistes locaux. Les expériences sont très différentes d'une Province à l'autre.

C'est la dimension humaine des relations avec nos employés qui a été mise en évidence. Sans ces employés, nous ne pourrions conduire à bien notre Mission. Chaque employé est avant tout une personne avec qui nous entrons en relation et à qui nous devons annoncer la Bonne Nouvelle.